



**COMMUNIQUÉ
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

**INTERDICTION DE FUMER DANS LES PRISONS :
LE GROUPE DE DÉFENSE DES DROITS DES DÉTENUÉS DE QUÉBEC APPUIE
LA DÉCISION DU MINISTRE DE PERMETTRE DE FUMER À L'EXTÉRIEUR**

Québec, le 8 février 2008 – Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec (GDDDDQ) appuie la décision du ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques P. Dupuis, de permettre aux citoyens incarcérés de fumer à l'extérieur des établissements de détention du Québec. C'est d'ailleurs ce que réclamait le GDDDDQ dès le départ.

Dès l'annonce de l'interdiction complète du tabac dans les prisons, le GDDDDQ avait clairement indiqué que cette mesure allait trop loin, qu'elle contribuerait à créer une tension accrue dans les prisons et qu'il devrait être permis aux détenuEs de fumer à l'extérieur des établissements de détention de même que dans leurs cellules. Le GDDDDQ est d'accord qu'il soit interdit de fumer dans les lieux communs.

Le ministre aurait eu avantage à écouter le GDDDDQ, mais il a préféré faire la sourde oreille. Nous aurions peut-être pu éviter les événements malheureux survenus hier soir à l'établissement de Québec.

Nous voyons aujourd'hui que la situation est critique dans nos prisons. Au lieu d'en construire de nouvelles, le ministre devrait plutôt investir dans celles déjà existantes. Actuellement, plusieurs établissements de détention manquent de fonds et de personnel spécialisé, ce qui met en péril la mission des services correctionnels.

Le GDDDDQ tient à rappeler que l'annonce de l'ajout de 338 nouvelles places en détention faite par le ministre Dupuis ne contribuera pas à désengorger le réseau correctionnel. De 1996 à 2006, la capacité carcérale a augmenté de 503 places en détention et cela n'a pas réglé le problème de surpopulation. Les solutions sont ailleurs.

Le GDDDDQ est également sceptique au sujet des places dites « temporaires » qui seront créées.

.../ 2

Le ministre manque de transparence envers la population et ses différents partenaires en cachant les résultats de la consultation qu'il a menée en novembre 2005 au sujet de la surpopulation carcérale et en omettant de dire à la population les coûts supplémentaires d'incarcération qui devront être assumés chaque année par les contribuables. Rappelons qu'il en coûte actuellement 160\$ par jour pour incarcérer une personne au Québec.

Le gouvernement semble se soucier d'avantage des quelques votes qu'il pourrait obtenir dans les régions concernées par ces infrastructures que de la sécurité de l'ensemble des Québécois en dépensant l'argent des contribuables dans le béton plutôt que dans la prévention de la criminalité, la réhabilitation des personnes contrevenantes et le support aux victimes.

Source : Eric Bélisle
intervenant, GDDDDQ.

Téléphone : (418) 522-4343